

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Dive, Mme Sylvie Bonnet, M. Forissier, Mme Duby-Muller,
M. Cordier, M. Portier et Mme Petex

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.